

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : URALANE® 5774-1 C US

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Grippenlaan 18
3300 Tienen
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2	H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline)
phosphate de tris(méthylphényle)
3-aminopropyltriéthoxysilane
formaldéhyde

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline)	19900-65-3 243-420-1 612-141-00-0	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1A; H317 Muta. 2; H341 Carc. 2; H351 STOT SE 2; H371 (Foie) STOT RE 1; H372 (Foie) STOT RE 2; H373 (Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 444 mg/kg	
phosphate de tris(méthylphényle)	1330-78-5 215-548-8	Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Formaldehyde, polymer with 2-ethylbenzenamine	69178-41-2 Polymère	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 10
4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline)	5285-60-9 226-122-6	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 10
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 380 mg/kg	
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol	102-60-3 203-041-4 01-2119552434-41	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2 213-048-4 612-108-00-0 01-2119480479-24	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1 491 mg/kg	
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341	< 0,1

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

		<p>Carc. 1B; H350</p> <p>Limite de concentration spécifique</p> <p>Skin Corr. 1B; H314 ≥ 25 %</p> <p>Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 %</p> <p>Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 %</p> <p>STOT SE 3; H335 ≥ 5 %</p> <p>Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,2 %</p> <p>Skin Corr. 1B; H314 ≥ 25 %</p> <p>Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 %</p> <p>Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 %</p> <p>STOT SE 3; H335 ≥ 5 %</p> <p>Skin Sens. 1; H317 ≥ 0,2 %</p>	
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). :			
phosphate de triphényle (composant)	115-86-6 -		≥ 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Susceptible de provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Produits de combustion dangereux : Ammoniaque
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

- ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.
- Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
formaldéhyde	50-00-0	VME	0,3 ppm 0,37 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
 Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

	contraignantes			
		VLCT (VLE)	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérogène de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes possibles, Sensibilisation cutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérogènes ou mutagènes			
		TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m ³	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérogènes ou mutagènes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,4 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,2 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline)	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,0148 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0042 mg/kg
3-aminopropyltriéthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	59 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	17,4 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	5 mg/kg p.c./jour
formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,375 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,75 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	240 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,1',1'',1'''-éthylenedinitrilotétrapropane-2-ol	Eau douce	0,085 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0085 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	1,51 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,193 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0193 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,0183 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
3-aminopropyltriéthoxysilane	Eau douce	0,33 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,033 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,12 mg/kg poids

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

		sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Filtre de type : l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
: Type mixte protégeant des particules, de l'ammoniac/des amines et des vapeurs organiques (AK-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : beige

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : 100 °C
Méthode: Evalué(e), coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : > 200 °C

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité
Viscosité, dynamique : 60 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Pression de vapeur	: < 1 hPa (20 °C)
Densité	: 1,15 - 1,4 g/cm ³ (25 °C)
Densité relative	: 1,15 - 1,4 (25 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau	: non miscible
Poids moléculaire	: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts
Des bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 827 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 444 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 444 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 080 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

phosphate de tris(méthylphényle):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 11,1 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3 700 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

Formaldehyde, polymer with 2-ethylbenzenamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1 000 mg/kg

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1 380 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 380 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3 000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 890 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 491 - 2 688 mg/kg
Méthode: EPA OTS 798.1175

Estimation de la toxicité aiguë: 1 491 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 5 ppm
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 4 075 mg/kg
Méthode: Toxicité aiguë par voie cutanée
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

formaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 640 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 463 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 270 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Méthode : OPPTS 870.2500
Résultat : Pas d'irritation de la peau

phosphate de tris(méthylphényle):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Provoque des brûlures.

formaldéhyde:

Espèce : Lapin
Evaluation : Provoque des brûlures.
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Méthode : EPA OTS 798.4500
Résultat : Pas d'irritation des yeux

phosphate de tris(méthylphényle):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Irritant
Résultat : Irritant pour les yeux.

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce : Lapin

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

formaldéhyde:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

phosphate de tris(méthylphényle):

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Voies d'exposition : Peau
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

formaldéhyde:

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition : Voies respiratoires
Espèce : Souris
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Durée d'exposition: 72 h
Dose: 56 - 140 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 9.3 - 37 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques, soutenus par des résultats positifs de tests in vitro d'études de mutagénicité ou de la relation structure chimique activité pour connaître la mutagénicité sur les cellules germinales.

phosphate de tris(méthylphényle):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

formaldéhyde:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Résultat: positif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Résultat: positif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Concentration: 0, 3.75, 7.5, 15 µg/mL
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe + Somatique
Résultat: Des résultats positifs ont été obtenus dans certains tests in vivo.

Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0.7/2/5.8/9.1 ppm
Résultat: négatif

Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0.7/2/5.8/9.1 ppm
Résultat: négatif

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Type de Test: test in vivo
Espèce: Rat (mâle)
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Dose: 0.7/2/5.8/9.1/15.2 ppm
Résultat: positif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques de non-mammifères, soutenus par des résultats positifs de tests in vitro d'études de mutagénicité.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 9 - 10 mg/kg
Fréquence du traitement : 24 heure
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

phosphate de tris(méthylphényle):

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

formaldéhyde:

Espèce : Rat, mâle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : 6 ppm
Fréquence du traitement : 6 heure
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des études d'inhalation sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

phosphate de tris(méthylphényle):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 62,5 Poids

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

corporel mg / kg
Organes cibles: Testicules, Ovaire
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 20, 100, 400, 750 milligramme par kilogramme
Toxicité maternelle générale: NOEL: 20 Poids corporel mg / kg
Méthode: OPPTS 870.3700
Résultat: Incidences tératogènes.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucune incidence tératogène.

formaldéhyde:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation (gaz)
Dose: 2/5/10 ppm
Durée d'un traitement unique: 10 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 5 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEC: 10 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Chien, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 3.1 and 9.4 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 50 d
Toxicité maternelle générale: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: LOAEL: > 9,4 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Reins
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 7,5 - 8 mg/kg/d
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 160 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 90 mg/kg/d
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 2 160 h
Nombre d'expositions : 5 d
Méthode : Toxicité subchronique

phosphate de tris(méthylphényle):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 1000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 160 h
Méthode : Toxicité subchronique

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

1,1',1'',1'''-éthylenedinitrilotétrapropane-2-ol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1000 mg/kg/d
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 176 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subaiguë

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 300 mg/kg/d
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 1 176 h
Nombre d'expositions : 7 d
Méthode : Toxicité subaiguë

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 160 h
Méthode : Toxicité subchronique

formaldéhyde:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 82 mg/kg
Voie d'application : par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition : 103 Weeks
Nombre d'expositions : 7 days/week
Dose : 5/25/125 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Organes cibles : Appareil gastro-intestinal, Estomac

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4,4'-méthylènebis(2-éthylaniline):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 20,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,35 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,00525 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

phosphate de tris(méthylphényle):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,146 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r : 0,4042 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,01 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Autres
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
---	---	--

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 4 600 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38412
		CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 2 700 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: DIN 38412
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	IC0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (autre): 150,67 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

3-aminopropyltriéthoxysilane:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 934 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 331 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 43 mg/l
Durée d'exposition: 5,75 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- formaldéhyde:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 24,1 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 5,8 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,89 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,48 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les : CE50 (Bactérie): 20,4 mg/l

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

microorganismes

Durée d'exposition: 120 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,04 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****phosphate de tris(méthylphényle):**

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol:

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée
Concentration: 107 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 36 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Inoculum: Boues domestique
Concentration: 30 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 9 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.D.

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Biodégradabilité

: Inoculum: boue activée
Concentration: 8,95 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 67 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

formaldéhyde:

Biodégradabilité

: Type de Test: anaérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 1 360 mg/l

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 4 d
Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 99 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
Substance d'essai: Eau douce

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 0,33 - 1,07 mg/l
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1.07 mgO₂/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

phosphate de tris(méthylphényle):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,93

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 4 700

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,08
Méthode: QSAR

1,1',1'',1'''-éthylènedinitrilotétrapropane-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,08 (25 °C)

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,7 (20 °C)
pH: 7

formaldéhyde:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,35 (25 °C)

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

phosphate de tris(méthylphényle):

Répartition entre les : Koc: 4,31
compartiments : Méthode: OCDE ligne directrice 121
environnementaux

4,4'-méthylènebis (N-sec- butyl aniline):

Répartition entre les : Koc: 4,91
compartiments : Méthode: QSAR
environnementaux

formaldéhyde:

Répartition entre les : Koc: 15,9, log Koc: 1,202
compartiments : Méthode: Méthode de calcul
environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:

phosphate de triphényle (composant):

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(4,4'-METHYLENEBIS(2-ETHYLANILINE), TRICRESYL PHOSPHATE)
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(4,4'-METHYLENEBIS(2-ETHYLANILINE), TRICRESYL PHOSPHATE)
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(4,4'-METHYLENEBIS(2-ETHYLANILINE), TRICRESYL PHOSPHATE)
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(4,4'-METHYLENEBIS(2-ETHYLANILINE), TRICRESYL PHOSPHATE)
- IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(4,4'-METHYLENEBIS(2-ETHYLANILINE), TRICRESYL PHOSPHATE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : phosphate de triphényle

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 72:
formaldéhyde

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Numéro sur la liste 77: 1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, formaldéhyde

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 43bis, 43, 34, 4 bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.
Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 : Peut provoquer le cancer.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc. : Cancérogénicité
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

URALANE® 5774-1 C US

Version 2.2 Date de révision: 09.04.2025 Numéro de la FDS: 400001010057 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

STOT SE : répétée
: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

2004/37/EC : Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

2004/37/EC / STEL : Valeur limite à courte terme

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Acute Tox. 4 H302

Skin Sens. 1 H317

Muta. 2 H341

Carc. 2 H351

Repr. 2 H361

STOT SE 2 H371

STOT RE 1 H372

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à

URALANE® 5774-1 C US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
2.2	09.04.2025	400001010057	Date de la première version publiée: 23.04.2015

Date d'impression 24.07.2025

la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.